

Compte-rendu de la réunion du 26/09/2019 du comité directeur de la Ligue de Bretagne de Taekwondo et Disciplines Associées

Etaient présents :

- Bruno Laudren, président
- Freddy Pessel, trésorier
- Romain Gamby, secrétaire
- Isabelle Luron
- Dao Moua
- Jean-Jacques Quillévé

1 Encadrement des frais et des rémunérations

Le comité directeur de la Ligue de Bretagne de Taekwondo et Disciplines Associées a fixé un cadre tarifaire pour le remboursement des déplacements et les rémunérations. Le document sera disponible sur le site de la ligue (<https://www.lbt-da.fr/ligue/>).

Repas

Le montant pris en charge pour les repas est plafonné à 18,30 €/repas.

Transports

Indemnités kilométriques

Lors d'un déplacement en voiture, les frais inhérents à l'utilisation d'un véhicule personnel et à la consommation de carburant sont pris en charge à hauteur de 0,308 €/km.

Train

Les billets de train achetés aux tarifs Prem's et Seconde sont intégralement remboursés. Ceux achetés au tarif Première ne sont remboursés qu'à hauteur de 66 %.

Dans tous les cas, un justificatif de voyage doit être fourni. Attention, les confirmations de commande, les e-billets et les m-billets ne peuvent pas servir de justificatifs. La SNCF fournit des justificatifs 24 heures après l'arrivée du dernier trajet (<https://www.oui.sncf/train/pro/justificatif>). Aucun remboursement ne sera effectué sans justificatif valable.

Avion

Les billets d'avion de classe économique sont intégralement remboursés. Une facture doit être fournie comme justificatif.

Autres transports

Les frais liés aux autres modes de transports sont intégralement remboursés. Une facture doit être fournie comme justificatif.

Logement

Les chambres prises dans les hôtels 2 et 3 étoiles ainsi que dans les Apparts Hôtels sont intégralement remboursées. En cas d'indisponibilité de ces logements, il sera possible d'effectuer une réservation dans une autre classe, mais le comité directeur devra donner son accord au préalable.

Dans tous les cas une facture doit être fournie comme justificatif.

Rémunérations

Tout autre montant que ceux prévus ci-dessous devra être justifié et soumis à l'approbation du comité directeur avant que l'événement sportif n'ait lieu.

Compétition combat

Fonction	Rémunération
Arbitre stagiaire	10 €
Arbitre Hapkido	25 €
Jeune Arbitre de Ligue Arbitre de Ligue	25 €
Jeune Arbitre National Arbitre National 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} degré	35 €
Arbitre International	50 €
Directeur d'aire de combat	50 €
Responsable de compétition	50 €

Compétition technique

Fonction	Rémunération
Jeune Juge Juge de Ligue	25 €
Juge National 1^{er} et 2^{ème} degré	35 €
Juge Européen ou Mondial	50 €
Responsable de compétition	50 €

Passage de dan

Fonction	Rémunération
Juge passage de dan Hapkido sans habilitation	30 €
Juge passage de dan Taekwondo non diplômé	30 €
Juge passage de dan Hapkido habilité	50 €
Juge passage de dan Taekwondo diplômé	50 €

2 Stages

Lors de la réunion du 11/07/2019, le comité directeur avait prévu l'organisation des stages suivants :

- Stage arbitrage régional le 20 octobre 2019 animé par Mustapha Ismaïli.
- Taekwondo combat, le 17 novembre 2019
- Taekwondo technique, le 1er ou le 15 décembre 2019
- Préparation passage de dan Taekwondo, date à déterminer
- Hapkido combat, le 29 février ou le 1er mars. Mouhcine Ennih sera demandé comme intervenant.

Bruno Laudren a reçu un message de la FFTDA proposant l'organisation et la prise en charge des trois stages suivants :

- Arbitrage Taekwondo
- Préparation passage de dan Taekwondo
- Hapkido

Finalement, le comité directeur retient l'organisation suivante :

- Stage arbitrage Taekwondo le 20 octobre 2019. Si le délai d'organisation le permet, ce stage sera organisé et pris en charge par la FFTDA. Sinon, il sera organisé par la ligue et animé par Mustapha Ismaïli, Responsable Arbitre de Ligue.
- Taekwondo combat, le 17 novembre 2019. Animateur et salle à trouver.
- Taekwondo technique, le 1er ou le 8 ou le 15 décembre 2019. Animateur et salle à trouver.
- Préparation passage de dan Taekwondo. Ce stage sera organisé et pris en charge par la FFTDA. La date sera déterminée avec l'intervenant choisi par la FFTDA.
- Hapkido combat, le 29 février ou le 1er mars. Mouhcine Ennih sera demandé comme intervenant. Ce stage sera organisé et pris en charge par la FFTDA.

3 DAC, DIF et CQP

Bruno Laudren contactera les différents clubs de la ligue pour identifier le nombre potentiel de personnes souhaitant s'inscrire au Diplôme d'Assistant Club (DAC), au Diplôme d'Instructeur Fédéral (DIF) et au positionnement CQP (pour les titulaires du DIF) pour cette saison 2019-2020.

Les dates du DAC sont prévues les 11 et 12 avril 2020, et celles du DIF du 11 au 17 avril 2020 (lieu à définir). En fonction, du nombre de candidats, la ligue en collaboration avec la FFTDA décideront de l'organisation ou pas de ces sessions.

4 Formations

Une demande de formation d'arbitres, de juges technique et de juges passage de dan pour le Taekwondo et le Hapkido sera présentée à la FFTDA.

5 Règlements compétitions

Un groupe de personnes sera défini pour retravailler le règlement du critérium technique Taekwondo-Hapkido prévu pour le 02/02/2020. Ce sujet sera abordé lors de l'assemblée générale du 05/10/2019 pour trouver des volontaires souhaitant participer à cette tâche.

Etant donné que la FFTDA n'a toujours pas fixé un règlement pour les compétitions Hapkido combat, un groupe de personnes sera chargé de retravailler celui qui a été utilisé par la ligue pour l'open Hapkido combat de la saison 2018-2019. Ce groupe sera composé de : Céline Ménard (Responsable Disciplines Associées de Ligue), Jonas Bellay et Freddy Pessel.

6 Réservation des salles pour les compétitions

Le dojo régional de Bréquigny a pu être réservé les 21 et 22 mars 2020 pour accueillir la Coupe de France Hapkido. La FFTDA doit encore valider la date de l'événement.

Le dojo régional n'est cependant pas disponible les 12 janvier et 2 février 2020 pour l'organisation des compétitions régionales de Taekwondo et de Hapkido. Une demande de réservation sera faite pour le gymnase de Chavagne.

7 Equipe Technique Régionale

Les membres de l'Equipe Technique Régionale sont invités à participer à l'assemblée générale de la ligue qui aura lieu le 05/10/2019. Il sera notamment question de définir avec eux leurs rôles et leurs missions au sein de la ligue.

8 Habilitation coach

Une demande sera envoyée conjointement par la ligue de Bretagne et la ligue des Pays de la Loire (sous réserve de son accord) à la FFTDA pour organiser une habilitation coach dans l'ouest de la France.

9 Respect du délai des inscriptions

Il est rappelé que les délais pour les inscriptions aux différents événements sportifs (compétitions, passage de dan, etc.) doivent être strictement respectés.

10 Aide financière

Une aide financière exceptionnelle de 300 € est attribuée au club Chonkwon Taekwondo Chantepie pour sa participation aux Championnats d'Europe Universitaire Combat qui a eu lieu à Zagreb en Croatie en août 2019. Ismael Illa Salifou et Alex Chang y sont respectivement arrivés 1^{er} et 2^{ème} dans la catégorie des – 54 kg. Cette aide vient en plus de l'aide standard qui comprend la prise en charge des frais d'inscription et un forfait de déplacement de 25 € par personne.